

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES**  
**4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont**  
**BP 40056**  
**88202 REMIREMONT CEDEX**

Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**Du lundi 11 décembre**

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni à la Salle de Convivialité de la Commune d'ELOYES, le lundi 11 décembre 2017 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE.

**Présidence de Monsieur Michel DEMANGE**

Présents : Mme Catherine LOUIS - M. Jean MANSOURI – M. André JACQUEMIN – M. Jean HINGRAY (jusqu'au point 17) – M. Patrice THOUVENOT (jusqu'au point 17)– M. Philippe CLOCHE (jusqu'au point 17)– Mme Dominique SCHLESINGER (jusqu'au point 17) – Mme Danielle HANTZ (jusqu'au point 17) - Mme Danièle FAIVRE – M Yves LE ROUX - Mme Christiane THIRIAT – M. Martial MANGE – M. Jean RICHARD – M Ludovic DAVAL - M. Alain LAMBOLEY – Mme Corine PERRIN – M. Albert HENRY – M. Jean-Marie MANENS – M. Martial MANGE – Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT –M Daniel VINCENT – M Daniel SACQUARD – Mme Patricia DOUCHE

Secrétaire : M. Ludovic DAVAL

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote : Mme Marie France GASPARD qui donne pouvoir de vote à M. André JACQUEMIN, M. Stéphane BALANDIER qui donne pouvoir à M. Albert HENRY, M. François RENARD qui donne pouvoir à Jean HINGRAY (jusqu'au point n°17), à compter du point n°17 : Monsieur Jean HINGRAY donne pouvoir à M Michel DEMANGE, Mme Danielle HANTZ qui donne pouvoir à M Albert HENRY, M Patrice THOUVENOT qui donne pouvoir à Mme Marcelle ANDRE, M Philippe COLCHE qui donne pouvoir à M Jean Marie MANENS, Mme Dominique SCHLESINGER qui donne pouvoir à Mme Catherine LOUIS

Absents excusés : Mme Frédérique FEHRENBACHER, M Jean-Benoît TISSERAND

**Communications diverses** :

- Démission de Madame Audrey COLOMBIER

- **Subventions accordées par le Conseil Départemental** :

3201 euros pour les travaux de réfection des voies communales 12, 19, 26 à Girmont Val d'Ajol,

8740 euros pour les travaux de réfection des voies communales 7, 20, 74 et intersection RD157b/RD 26 à Plombières les Bains

12 277 euros pour les travaux de réfection des voies communales 2, 163, 270 et 271, rue de la Croix à Le Val d'Ajol

13 683 euros pour les travaux d'accessibilité et d'éclairage de la piscine de Le Val d'Ajol.

Subventions Caisse d'Allocations familiales : 136 579 euros pour création d'un RAM (Eloyes), 98 000.00 euros pour la micro crèche.

### **Utilisation des délégations :**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les délégations auxquelles il a eu recours :

#### **ANAH (Habiter Mieux) :**

- LYONNET Cédric : 900,00 €
- HENRY Dominique : 500,00 €

#### **RAVALEMENT DE FACADES :**

- KIEBER Gaël : 1 250,00 €
- CLAUDEL Serge : 1 250,00 €
- MOUGEL Frédéric : 1 250,00 €

#### **PETIT PATRIMOINE :**

- BOLMONT Jean-Philippe : 696,96 €

#### **TRAVAUX DE VOIRIE : PROGRAMME 2016 :**

Lot n°1 Voirie : 106 158,00 € HT

STPI  
Rue des Mineurs  
B.P. 21  
70250 RONCHAMPS

Lot n°2 Soutènement : 66 844,00 € HT

PEDUZZI TP  
73, Grande Rue  
B.P. 90001 – Saint-Amé  
88127 VAGNEY CEDEX

Arrêté de modification de la régie de recettes de la piscine intercommunale du Val d'Ajol – nouveaux modes de paiement

Arrêté de modification du régisseur de la régie de recettes de la piscine intercommunale du Val d'Ajol

### **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :**

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la réunion du 27 septembre 2017.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2017.

### **Ordre du jour :**

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si des observations sont formulées sur l'ordre du jour de la présente séance.

Monsieur le Président propose de supprimer 1 point et d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

Suppression :

Point n°2 : Nomination au Comité de Direction de l'Office du Tourisme Intercommunal

Ajout :

1 - Installation d'un nouveau conseiller Communautaire d'Eloyes

2 - Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales pour la prise de compétence au titre de l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales (établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques) en vue du cofinancement du réseau Très Haut Débit porté par la Région Grand Est

---

### **Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire**

Suite à la démission de Monsieur FURY, Madame GERARD a été désignée par le Conseil Municipal d'Eloyes comme conseillère communautaire. Le Conseil Communautaire procède à son installation.

### **Modification de la commission affaires économiques**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la modification de la commission affaires économiques qui intégrera le volet communication.

### **Compétences optionnelles - CCPVM**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide la généralisation des compétences optionnelles suivantes à compter du 1er janvier 2018,

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie, politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Création, aménagement et entretien de la voirie

Le Conseil Communautaire approuve également à l'unanimité, la prise de deux compétences optionnelles nouvelles suivantes qui ne figuraient pas en tant que tel dans les statuts, à savoir :

- En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

**Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales pour la prise de compétence au titre de l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales (établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques) en vue du cofinancement du réseau Très Haut Débit porté par la Région Grand Est et déployé sur le territoire des Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la prise de compétence établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

### **Réduction d'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie et de la politique du logement, et de l'aménagement de l'espace - Définition de l'intérêt communautaire – compétence voirie**

Le Conseil Communautaire, par 21 voix pour, 4 contre (Messieurs DAVAL, BALANDIER, LAMBOLEY, HENRY) et 3 abstentions (Messieurs RICHARD, MANENS, Madame PERRIN), se prononce sur :

La réduction de l'intérêt communautaire pour :

La compétence création, ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : la prise en charge au niveau intercommunal des travaux de création, de grosses réfections de voirie (voies communales, rues et places, chemins ruraux ouverts à la circulation publique et dans le but de leur ouverture) ainsi que l'entretien général de cette voirie. A l'exception des parcs et jardins, chemins étroits ne pouvant être utilisés par des véhicules à 4 roues. Les redevances pour occupation du domaine public étaient restées de la compétence des communes.

La compétence politique du logement et du cadre de vie : la mise en œuvre des opérations programmées de l'habitat, l'octroi des aides au ravalement de façades, l'octroi des aides à l'entretien et à la remise en état du patrimoine bâti privé local.

La compétence aménagement de l'espace : l'aménagement foncier non bâti des espaces publics, situés dans les zones UA, UB et UA du Plan Local d'urbanisme des communes de Plombières les Bains, Val d'Ajol et du bourg centre du Girmont Val d'Ajol ainsi que les hameaux à l'exception des parcs et jardins.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-25-1 du CGCT, la réduction de l'intérêt communautaire donnera lieu à une répartition des biens intercommunaux entre les membres.

La définition de l'intérêt communautaire pour :

La compétence création, ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :

#### Accès de la déchèterie de Le Val d'Ajol

Depuis l'intersection RD20/VC 70 jusqu'à l'entrée de la déchèterie : 380 m

#### Accès de la déchèterie de Saint-Nabord

Depuis l'intersection de la route de Sainte-Anne/CR Chemin du Criolé jusqu'à la déchèterie et de la RD 3 à la déchèterie par les Beheux et depuis l'intersection des premières maisons à la Couare jusqu'à la déchèterie : 1 600 m

#### Accès de la ZA La Croisette à Le Val d'Ajol (Zone Haute)

Depuis la RD 20 sur la zone haute de la ZA La Croisette : 120 m

#### Accès de la ZA La Croisette à Le Val d'Ajol (Zone Basse)

Depuis la RD 20 sur la zone basse de la ZA La Croisette : 110 m

#### Accès à l'aire de grand passage de Saint-Nabord lieudit (le Bombrice)

De l'intersection avec les chemins de Longeroye et du Boicheux, jusqu'à la limite de commune de SAINT-NABORD avec celle d'ELOYES : 370 m

#### Accès à l'aire de grand passage de Remiremont lieudit (le Champs devant Parmont)

De la RD 157 jusqu'à l'aire de grand passage : 50 m

Monsieur RICHARD s'exprime comme suit et souhaite que son intervention soit reprise :

« Le retour de la compétence voirie aux trois communes pour lequel nous avons à débattre m'oblige à intervenir au regard de l'évolution des modalités qui détermineront les compétences financières attribuées aux communes de l'ex Vosges Méridionales. En effet, lors d'une réunion lundi dernier entre les Maires et les services administratifs des communes et de la Communauté de Communes, nous avons constaté nombre d'informations nouvelles ou contradictoires avec le rapport que le cabinet Stratorial nous a rendu début septembre dernier. Nous sommes donc de ce fait dans le flou le plus absolu. Devant cette situation, que les élus des Vosges Méridionales ne pouvaient pas imaginer au regard du scénario présenté par le cabinet il y a trois mois, il ne nous paraît pas opportun de voter cette délibération. Les élus de nos communes ont bien entendu leur parfaite liberté de vote. Par contre en ce qui me concerne, et je pense aussi mes deux collègues Maires, dans un souci de maintenir le bureau de la Communauté de Communes, nous nous prononcerons pour l'abstention sur ce point avec l'espoir que nous saurons trouver ensemble les meilleures solutions afin que nos communes puissent assumer ces compétences rendues, pour le meilleur service rendu à notre population et sans spolier la fiscalité que nos communes ont transféré pour en assurer un bon exercice ».

### **Pacte fiscal et financier de solidarité**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve le Pacte Fiscal et Financier.

Les Conseils Municipaux disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour approuver ce document.

### **Micro crèche – engagement du Conseil Communautaire**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JACQUEMIN, se prononce pour la réalisation du projet de construction d'une micro-crèche à Eloyes et sollicite auprès des différents organismes les différents financements.

### **Intervention de bénévoles – multi accueil de Maxonrupt**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JACQUEMIN, approuve le projet de convention à signer avec les bénévoles, dans le cadre des animations du multi accueil de Maxonrupt et autorise Monsieur le Président à signer la présente convention.

### **Ecole intercommunale de musique de la Porte des Vosges Méridionales – projet d'établissement et règlement intérieur, création du conseil d'orientation**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur RICHARD,

Approuve le projet d'établissement et le règlement intérieur de l'école intercommunale de musique de la Porte des Vosges Méridionales.

Approuve la création du conseil d'orientation qui sera composé du Président, du Vice-Président chargé de la Culture, 4 élus du Territoire Communautaire, de la Directrice des services, les Directeur et Directeur Adjoint de l'école de musique, deux professeurs et quatre représentants des parents d'élèves.

Désigne Mesdames PERRIN, SCHLESINGER, THIRIAT, ANDRE pour faire partie du conseil d'orientation,

### **Ecole de musique municipale – Mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales pour l'année 2017**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur RICHARD, se prononce sur les mises à disposition des professeurs de musique, qui se termineront au 31 décembre 2017 :

- Professeur de saxophone éveil musical : 3h30 (de la ville de Remiremont vers la CCPVM)
- Professeur de trompette, saxhorn, alto, orchestre junior, brassband : 1h30 (de la ville de Remiremont vers la CCPVM)

- Professeur de percussions, formation musicale : 4h00 (de la ville de Remiremont vers la CCPVM)
- Professeur de piano 3h30 (de la CCPVM vers la ville de Remiremont)

### Transfert du personnel de l'école de musique de Remiremont

Le Conseil Communautaire, après exposé de Monsieur RICHARD, entendu à l'unanimité, approuve la création à compter du 01 janvier 2018 des postes suivants, dans le cadre du transfert du personnel de l'école de musique :

<i>Filière culturelle</i>			
Assistant d'enseignement artistique principal 1ere classe	B	1	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ere classe	B	1 (8/20 heures)	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ere classe	B	1 (14/20 heures)	
Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe	B	2	
Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe	B	1 (10/20 heures)	
Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe	B	1 (3,25/20 heures)	
Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe	B	1 (14/20 heures)	

Mme GERARD demande quelles sont les recettes de l'école de musique. Monsieur RICHARD indique que les recettes sont exclusivement les frais de scolarité réglés par les parents. Monsieur JACQUEMIN souhaite que l'étude des transferts de charge soit faite de manière très pointue (dans le cadre du rapport de la CLECT).

### Transfert de l'exercice de la compétence « école de musique » - procès-verbal de mise à disposition des biens

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur RICHARD, autorise Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et transfert d'actif affectés à l'exercice de la compétence « école de musique », ainsi que la convention de remboursement des charges. Il est rappelé que la Communauté de Communes bénéficiera d'une mise à disposition gratuite des locaux, mais devra en assumer les charges du propriétaire.

### Heures supplémentaires des personnels d'enseignement artistique

Le Conseil Communautaire par 27 voix pour et une voix contre (Mme GERARD) approuve la mise en place des heures supplémentaires des personnels d'enseignement artistique.

### Indemnité de suivi et d'orientation des élèves

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité approuve la création de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves.

### Médiathèque – Règlement intérieur – Modification

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, se prononce favorablement sur le nouveau règlement intérieur de la médiathèque intercommunale.

### Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité se prononce favorablement sur les modifications suivantes du tableau des effectifs :

Suppressions de postes :

	catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<i>Filière administrative</i>			
Attaché Principal Territorial	A	1	
Attaché Territorial	A	1	
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe intercommunal	C	1 (17,5/35 <sup>ème</sup> )	
<i>Filière technique</i>			
Adjoint Technique	C	2	
Adjoint Technique	C	1 (18/35 <sup>ème</sup> )	
<i>Filière culturelle</i>			
Adjoint du Patrimoine	C	3	
<i>Filière sanitaire et sociale</i>			

Educateur de jeunes enfants	B	1	
Auxiliaire de Puériculture ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	

Créations de poste

	catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<i>Filière administrative</i>			
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	1	1
<i>Filière culturelle</i>			
Bibliothécaire	A	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ere classe	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ere classe	B	1 (8/20 heures)	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ere classe	B	1 (14/20 heures)	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe	B	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe	B	1 (12/20 heures)	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe	B	1 (5,25/20 heures)	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe	B	1 (15,5/20 heures)	1

Modification du temps de travail

<i>Filière culturelle</i>		
Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe 7+13	B	1 (20/20 heures)

Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe 15+3	B	1 (18/20 heures)
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe +2	B	1 (14/20 <sup>ème</sup> )

<i>Filière technique</i>		
Adjoint technique 7.5+3	C	1 (10.5heures)

#### **Indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la création de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires au bénéfice de certains cadres d'emploi. Il est demandé le coût annuel des heures supplémentaires versées aux agents (cela sera étudié dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires)

#### **Protection sociale complémentaire – confirmation de l'adhésion à la convention de participation « prévoyance » du Centre de Gestion des Vosges**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, confirme l'adhésion de la CCPVM à la convention de participation pour le risque prévoyance « maintien de salaire » organisée par le Centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, et fixe à 10 euros par agent et par mois, quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent, la participation financière de l'Etablissement au risque « prévoyance » susmentionné.

#### **Adhésion à la convention de participation « santé » Du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, confirme l'adhésion à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et fixe à 15 euros par agent et par mois la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné.

#### **Taux de promotion pour les avancements de grade**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide de fixer un taux unique de promotion pour l'ensemble des grades et cadres d'emplois à 100%.

#### **Règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du compte épargne temps**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve l'ouverture du Compte Epargne temps et les modalités pratiques de son application.

#### **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la mise en place du nouveau régime indemnitaire du personnel intercommunal, étant précisé que celui-ci sera réétudié en 2018 avec l'intégration des nouveaux grades et la définition des cotations de postes.

### Mise à disposition maître-nageur sauveteur – CCBHV- facturation

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, se prononce sur la facturation d'une intervention d'un maître-nageur intercommunal à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges pour assurer un remplacement à hauteur de 58.97 €.

### Rétrocession provision dédiée à l'élaboration du futur SCOT

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, accepte le versement, par le PETR, de la somme de 31 079 €, au titre de la

### Cession balayeuse – établissements HALM

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la cession d'une ancienne balayeuse située dans les ateliers municipaux du Val d'Ajol pour un prix de 500 € TTC au profit des établissements HALM.

### Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur

Le Conseil Communautaire, par 23 voix pour et 4 abstentions (Madame GERARD, Messieurs JACQUEMIN, LAMBOLEY, DAVAL) approuve les créances irrécouvrables et admissions en non valeur suivantes :

Compte 6541 NPAI (non présents adresse indiquée) et demande de renseignements négatives	2049,03
Créances inférieures au seuil des poursuites – débiteurs étrangers	762,74
Créances inférieures au seuil des poursuites	345,97
Poursuites sans effet	19327,67
<b>TOTAL</b>	<b>22485,41</b>
Compte 6542 Créances éteintes	5720,30
<b>TOTAL</b>	<b>5720,30</b>

### Décision modificative n°2 – budget général

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve diverses modifications budgétaires sur le budget général par décision modificative n°2 selon le tableau ci-après détaillé.

### Fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Article/Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant	Article/Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant
6042/011	812	Achat presta° service sauf terra	4 000,00	7362/73	95	Taxe de séjour	5 000,00
6042/011	64	Achat presta° service sauf terra	8 000,00	758/75	812	Prod. divers de gest° courante	46 571,00
60621/011	413	Combustibles	6 000,00	7788/77	020	Produits exceptionnels divers	31 079,00
60631/011	321	Fournitures d'entretien	5 000,00				
6065/011	312	Livres,disques,cassettes	2 500,00				
6068/011	020	Autres matières & fournitures	-2 000,00				
6135/011	020	Locations mobilières	6 000,00				
61524/011	95	Entretien de bois et forêts	12 000,00				

61551/011	020	Entretien matériel roulant	2 000,00				
6156/011	020	Maintenance	3 500,00				
6161/011	020	Assurance multirisque	-1 500,00				
6168/011	020	Autres assurances	1 500,00				
6188/011	321	Autres frais divers	2 000,00				
6231/011	020	Annonces et insertions	2 500,00				
6236/011	321	Catalogues et imprimés	2 500,00				
6251/011	413	Voyages et déplacements	2 300,00				
6256/011	020	Missions	4 000,00				
627/011	01	Services bancaires et assimil	850,00				
6284/011	413	Redevance pour service rendu	2 500,00				
63512/011	01	Taxes foncières	1 200,00				
637/011	321	Autres impôts & taxes	2 500,00				
6541/65	020	Créances admises en non-valeur	8 000,00				
6542/65	020	Créances éteintes	-8 000,00				
66111/66	01	Intérêts réglés à l'échéance	2 500,00				
673/67	01	Titres annulés (exerc.antér.)	-9 000,00				
6745/67	020	Subv. aux pers. droit privé	800,00				
678/67	812	Autres charges exception.	16 000,00				
7388/73	14	Redevance restituée prlt divers	5 000,00				
TOTAL			82 650,00				82 650,00

### Investissement

#### Dépenses

#### Recettes

Article/Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant	Article/Chapitre	Fonction	Intitulé	Montant
1641/16	10	Emprunts en euros	5500,00	2031/041	01	Frais d'études	37000,00
2138/21	323	Autres constructions	-15500,00	2033/041	01	Frais insertion	7000,00
2313/041	01	Immos en cours- constructions	44000,00				
2317/23	213	Travaux Promenade des Dames à Plombières les Bains	18 500,00				
2317/23	225	Voirie 2016 Plombières les Bains	- 18 500,00				
21318/21	321	Autres bâtiments publics	-40 000,00				
21318/21	64	Autres bâtiments publics	-10 000,00				
2313/23	64	Immobilisations en cours	40 000,00				
2313/23	321	Immobilisations en cours	20 000,00				
TOTAL			44000,00				44000,00

### **Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget 2018**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits suivantes avant le vote du budget 2018 :

- Article 2168 – Autres collections et œuvres d'art 30 000 €
- Article 2313 – Immobilisations en cours 5 000 €

### **Convention d'attribution d'un fonds de concours pour la construction du rond-point de Faymont**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la convention de versement d'un fonds de concours de la Commune du Val d'Ajol à la Communauté de Communes dans le cadre des travaux du rond-point de Faymont, à hauteur de 80 000 euros. En effet, Monsieur RICHARD a apporté des précisions quant à ce fonds de concours, une partie devant être déduite sur les crédits de voirie.

### **Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2016 – Office de tourisme intercommunal**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2016 des deux anciens EPCI de Plombières et de Remiremont et les comptes de gestion correspondants.

### **Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2018**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, émet un avis favorable sur les ouvertures dominicales des commerces pour 2018.

### **Plan de Prévention des Risques Inondations - La Combeauté**

Le Conseil Communautaire, entendu par 23 voix pour et 4 voix contre (Madame PERRIN, Messieurs RICHARD, LAMBOLEY et DAVAL), donne un avis favorable au Plan de Prévention des Risques inondations de la Combeauté.

### **Rapport activité SICOVAD 2016**

Après présentation de Monsieur MANGE, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité du SICOVAD pour 2016.

### **Demande de subventions opération « je parraine ma rivière »**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur MANGE, sollicite des subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 10% pour chacun pour l'opération « je parraine ma rivière ».

### **Opération « je parraine ma rivière » - subventions coopératives scolaires – école Alfred Renault de Plombières les Bains et du centre du Val d'Ajol**

Après avis favorable de la commission environnement réunie le 22 novembre dernier, le Conseil Communautaire, après exposé de Monsieur MANGE, entendu à l'unanimité approuve les deux subventions à verser aux coopératives scolaires de deux écoles de Plombières les Bains et du Val d'Ajol dans le cadre de l'opération « je parraine ma rivière ».

Levée de séance à 21H15

Le Président

M. DEMANGE